



1. Le médecin peut annoncer une inaptitude à conduire sans déliement séparé.

Explication : LCR 15d al. 3 crée un droit d'annonce.

2. Tout soupçon de maltraitance d'un mineur oblige fédéralement le médecin à signaler.

Explication : Pour le détenteur du secret, CC 314c prévoit en principe un droit ; vérifier extension cantonale.

3. Un cas à délai 2 h se déclare uniquement par formulaire.

Explication : Téléphone requis selon guide OFSP 2026, puis déclaration formelle.

4. Le secret professionnel cesse au décès.

Explication : Il subsiste après le décès.

5. Une levée du secret autorise à envoyer tout le dossier.

Explication : Finalité et minimisation demeurent.

6. Un laboratoire transmet en 2026 ses résultats infectieux obligatoires à l'OFSP par voie électronique.

Explication : CH-ELM ou Infreport selon OFSP.

7. Un décès à cause incertaine après chute peut être certifié naturel sans autre démarche.

Explication : Il faut appliquer le circuit du décès extraordinaire/indéterminé.

8. L'art. 78 OPAn concerne certains accidents graves causés par un chien.

Explication : Ce n'est pas l'art. 12 LEp.

9. Une même situation peut nécessiter plusieurs annonces distinctes.

Explication : Chaque régime conserve destinataire, contenu et délai.

10. Sans base, consentement ou levée, la transmission à la police est en principe interdite.

Explication : Art. 321 CP, sous réserve urgence/base particulière.

**Export Wooclap – format copier-coller**

Question	Bonne réponse	Explication
Le médecin peut annoncer une inaptitude à conduire sans déliement séparé.		LCR 15d al. 3 crée un droit d'annonce.
Le droit fédéral impose au médecin de signaler tout soupçon de maltraitance d'un mineur.		Pour le détenteur du secret, CC 314c prévoit en principe un droit ; vérifier extension cantonale.
Un cas à délai 2 h se déclare uniquement par formulaire.		Téléphone requis selon guide OFSP 2026, puis déclaration formelle.
Le secret professionnel cesse au décès.		Il subsiste après le décès.
Une levée du secret autorise à envoyer tout le dossier.		Finalité et minimisation demeurent.
Un laboratoire transmet en 2026 ses résultats infectieux obligatoires à l'OFSP par voie électronique.		CH-ELM ou Infreport selon OFSP.
Un décès à cause incertaine après chute peut être certifié naturel sans autre démarche.		Il faut appliquer le circuit du décès extraordinaire/indéterminé.
L'art. 78 OPAn concerne certains accidents graves causés par un chien.		Ce n'est pas l'art. 12 LEp.
Une même situation peut nécessiter plusieurs annonces distinctes.		Chaque régime conserve destinataire, contenu et délai.
Sans base, consentement ou levée, la transmission à la police est en principe interdite.		Art. 321 CP, sous réserve urgence/base particulière.

Code Wooclap : **EGIZURS**